



## Arrêté 2024-11

### ARRÊTÉ DU 21 MARS 2024 ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités.
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24/11/1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,
- **Vu** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel en date du 07/06/1977, modifié
- **Vu** l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 02/04/2001 portant réglementation de la circulation sur les routes départementales au droit des chantiers routiers dans le cadre de la signalisation temporaire
- **Vu** la demande de l'entreprise Fred TP TRansports pour des travaux de création d'un enrochement,

**CONSIDÉRANT** que pour permettre le bon déroulement de la réalisation des travaux, il y lieu de réglementer la circulation pendant la durée du chantier,

#### **ARRÊTE**

**ARTICLE PREMIER** – A compter du 27 mars 2024 et jusqu'au 12 avril 2024 inclus, la circulation sera alternée par panneaux B15+C18, sur une longueur maximum de 30 mètres, sur la RD38 entre le panneau d'entrée de Pallon et l'embranchement de la montée de Cotinot.

**ARTICLE 2** – La prescription imposée par le présent arrêté sera signalée aux conducteurs de véhicules par une signalisation de chantier conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise Fred TP Transports.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté ne s'appliquera pas aux véhicules de sécurités, des forces de police ou de gendarmerie, des services d'incendie et de secours, véhicules de l'entreprise Fred TP Transports.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 005-210500583-20240321-ARRETE202411-AR

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

**Ampliation à :**

L'entreprise Fred TP Transports.

Département des Hautes-Alpes

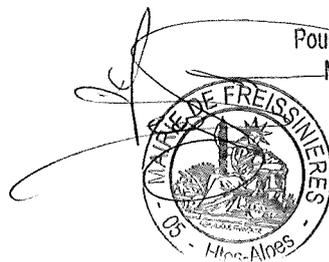
M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.

Les archives communales.

**Freissinières, le 21 mars 2024**

**Le Maire**

**Cyrille DRUJON D'ASTROS**



Pour le Maire et par délégation  
Monsieur Eric SEGOND  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire.